

C I L S S

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
B. P. 7049 Ouagadougou
Tél. 30-67-57/58/59



PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR
DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
Fax 307247
Télex 5263 Comiter

SECRETARIAT EXECUTIF



Burkina Faso



Cap-Vert



Gambie



Guinée Bissau



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Tchad

PAROC

Programme d'Appui Régional aux Organismes Céréaliers

PRESENTATION DU PAROC

Le CILSS vient de mettre en place un nouveau projet régional: Le Programme d'Appui Régional aux Organismes Céréaliers (PAROC). Celui-ci est devenu fonctionnel le 1er Septembre 1990, avec la prise de service de tous les experts prévus.

Genèse

Le projet qui a été initié par le CILSS dans l'intérêt de coordonner les actions menées par les Etats Membres dans le domaine de la sécurité alimentaire vise le renforcement des missions des Organismes Céréaliers dans le contexte régional de sécurité alimentaire. Il s'appuie sur les résultats positifs déjà obtenus dans le cadre de la coopération technique Allemande avec les Organismes Céréaliers dans cinq Etats Membres. Ainsi, sa première phase qui dure trente (30) mois, sera financée par la République Fédérale d'Allemagne. Le projet sera exécuté conjointement par la GTZ et le CILSS par le biais d'une équipe comprenant un Coordonnateur GTZ et trois Experts Sahéliens dans les domaines suivants:

- Commercialisation et Gestion des Projets
- Gestion et Organisation des Entreprises
- Traitement de l'Information et Informatique.

Intégration au CILSS

Le PAROC se comprend par ailleurs comme un maillon du Réseau Régional de Sécurité Alimentaire (RERESAL) qui fait l'objet de la résolution N° 3/23/CM/88 du Conseil des Ministres du CILSS. Cette structure, placée sous la tutelle du Secrétaire Exécutif du CILSS, doit coordonner toutes les actions menées au sein du CILSS dans le cadre de la sécurité alimentaire, notamment au niveau des projets DIAPER, PAROC, PROCELOS, Echanges Céréaliers/Espace Régional, Etudes ATI ainsi qu' au niveau de l'Institut du Sahel et du centre AGRHYMET.

Finalité

L'objectif final du PAROC est d'augmenter l'efficacité du marché céréalier, et partant d'améliorer la sécurité alimentaire dans la Sous-Région. Cette réalisation doit passer par le renforcement de la capacité des Organismes Céréaliers à remplir leurs missions de façon cohérente dans le cadre régional.

Résultats

A cet effet les résultats suivants, confirmés par le séminaire des Directeurs Généraux des Organismes Céréaliers, organisé par le PAROC en Décembre 1990, sont escomptés à la fin de la première phase:

Résultat 1 : "Conception d'une mise en cohérence du contenu des missions des Organismes Céréaliers."

Ce résultat est conçu à travers la nécessité d'une certaine compatibilité des missions communes des Organismes Céréaliers; laquelle pourrait contribuer à favoriser les échanges céréaliers au niveau sous-régional, entre autre. Il prévoit une étude sur les possibilités de mise en cohérence des missions principales, notamment de la gestion du stock de sécurité, de la gestion de l'aide alimentaire, de l'approvisionnement des zones déficitaires, etc...

Résultat 2 : "Renforcement des procédures de gestion des Organismes Céréaliers."

Compte tenu des multiples difficultés de gestion auxquelles les Organismes Céréaliers sont confrontés, ce résultat s'avère nécessaire, voire indispensable. Il comprend l'élaboration, l'amélioration ou le renforcement d'un schéma de planification, de suivi et d'évaluation ainsi que de la gestion comptable, des ressources humaines, de l'information et de la documentation. Ce résultat inclut également l'amélioration et le renforcement de la gestion des fonds de contrepartie et du patrimoine immobilier.

Résultat 3 : "Création/renforcement d'un système d'information sur les marchés céréaliers au sein des Organismes Céréaliers."

Conformément aux nouvelles politiques libérales prévalant dans les Pays du CILSS, ce résultat prévoit l'amélioration du fonctionnement de ce système d'information. Ceci devra permettre aux opérateurs privés ainsi qu'aux Organismes Céréaliers d'optimiser leurs transactions commerciales et surtout de réduire les interventions physiques coûteuses des Organismes Céréaliers. Ce système d'information couvrira les marchés céréaliers représentatifs (national, régional et

international), particulièrement les marchés frontaliers. Les données collectées comprendront essentiellement les prix et dans la mesure du possible, les quantités transigées (nature, provenance, destination, etc...). Par ailleurs, les capacités d'analyse de ces systèmes d'information devront être augmentées dans le but de mettre à la disposition des décideurs des éléments mieux synthétisés.

Résultat 4 : "Mise en place d'un système permanent d'échange d'informations entre les Organismes Céréaliers au niveau régional."

En vue de favoriser les échanges céréaliers dans une approche sous-régionale de la sécurité alimentaire, ce résultat devra assurer l'accessibilité des informations, la définition des critères de diffusion, la fiabilité des moyens de diffusion et la fréquence des réunions. Le système d'échange d'informations devrait se baser essentiellement sur deux axes: les réunions institutionalisées et les systèmes de télécommunications.

Résultat 5 : "Elaboration d'un inventaire du secteur céréaliier non étatique et d'un plan d'appui."

Vu la faiblesse des structures du commerce non étatique des céréales dans certains Pays Membres et sa connaissance limitée ainsi que le rôle primordial qui lui est dévolu dans la réorientation des politiques économiques, ce résultat prévoit une synthèse des différentes études existantes dans le domaine de la promotion du secteur céréaliier non étatique, l'élaboration et la discussion de recommandations concrètes avec les intéressés ainsi que la proposition d'actions nécessaires à la mise en application des recommandations finales au niveau national.

Résultat 6 : "Appui à la formation."

Les problèmes de compétence du personnel constituant une véritable contrainte pour les Organismes Céréaliiers dans le cadre de la réalisation de leurs missions, ce résultat prévoit l'évaluation des besoins spécifiques en formation et la préparation de cycles de formation ainsi que de voyages d'études dans tous les domaines d'activités des Organismes Céréaliiers.

ANNEXE : DESCRIPTION SUCCINCTE - Tableau Synoptique de Planification PAROC

Objectif supérieur : Le marché céréalier (national et régional) est efficient

Objectif du projet : Objectif du PAROC : renforcement de la capacité des Organismes Céréaliers à remplir leurs missions de façon harmonisée dans le cadre régional

Résultats

1) Conception d'une mise en cohérence du contenu des missions des Org. Cér. élaborée	2) Des procédures de gestion des Organismes Céréaliers sont renforcées	3) Création/renforcement d'un système d'information sur les marchés cér. au sein des O. C.	4) Un système d'échange d'inform. entre Org. Cér. au niveau régional est mis en place	5) Un inventaire du secteur céréalier non étatique et un plan d'appui sont élaborés	6) L'appui à la formation est effectif
--	--	--	---	---	--

Activités

1.1. Analyser le contenu des missions	2.1. Identifier les problèmes de gestion existants	3.1. Etablir les critères permettant d'identifier les marchés	4.1. Instituer au moins une réunion annuelle entre O.C	5.1. Faire une étude comparative des études existantes sur le domaine de la promotion du secteur céréalier non étatique des céréales dans les 9 pays du CILSS	6.1. Evaluer les besoins spécifiques en formation
1.2. Déterminer les critères respectifs de mise en cohérence	2.2. Etudier possibilités d'échange d'expériences entre OC en mat. de gestion	3.2. Identifier les marchés frontaliers représentatifs	4.2. Organiser des contacts ad hoc entre les Organismes Céréal.	5.2. Elaborer des recommandations	6.2. Définir les priorités
1.3. Evaluer les possibilités de mise en cohérence	2.3. Etudier les possibilités d'harmonisation au niveau de la gestion	3.3. Harmoniser la méthodologie de collecte des informations	4.3. Définir les informations à transmettre, la périodicité, le circuit et le personnel responsable	5.3. Discuter les recommandations avec les intéressés	6.3. Elaborer un programme de formation pour chaque domaine d'activité
1.4. Proposer des mesures relatives à la mise en cohérence	2.4. Elaborer des procédures de gestion et organisation à discuter avec les Organismes Céréaliers	3.4. Contribuer à l'organisation de traitement et diffusion des inform.		5.4. Proposer les actions nécessaires pour la mise en application des recommandations finales au niveau national	6.4. Mettre à disposition les moyens nécessaires
	2.5. Concevoir avec les Org. Cér. la mise en application des procédures	3.5. Améliorer les capacités d'analyse des SIM			6.5. Organiser des séminaires de formation spécifiques aux Org. Cér., des voyages d'études, etc.
	2.6. Contribuer aux échanges d'expériences entre les Org. Céréaliers				
	2.7. Suivre mise en application des activités retenues				